



## Medienkonferenz

### Zum Start der Kampagne «16 Tage gegen Gewalt an Frauen» 2011

Beitrag Claire Magnin, Frauenhaus Biel

#### **16 jours contre les violences faites aux femmes : violence conjugale, où en sommes-nous ?**

Les mobilisations contre les violences faites aux femmes portent lentement leurs fruits : poursuivies d'office, ces agressions peuvent aussi donner lieu à des expulsions de domicile et des mesures d'éloignement, choses impensables il y a encore 20 ans. Les victimes de violences sexuelles sont considérées comme des victimes et non plus comme des femmes aguicheuses et court-vêtues. La police est sensibilisée à ces violences et aussi à ses conséquences à court et à long terme. Les auteurs sont non seulement poursuivis, mais ont aussi accès à des programmes d'aide.

Enfin, la LAVI fournit une aide indispensable et précieuse pour les victimes dans des situations de crise.

La violence conjugale est-elle donc en voie d'être éradiquée et ne mérite-t-elle plus toute notre attention ?

**NON !**

Pendant ces 20 dernières années, pendant lesquelles nous étions occupées à mieux protéger, la situation sociale et économique en Suisse s'est fortement dégradée pour les couches populaires. Si aujourd'hui, il est beaucoup plus aisé de divorcer, il n'a jamais été aussi difficile d'être une femme divorcée ou séparée. Les conséquences de la séparation ou du divorce sont presque entièrement portées par les femmes et entraînent leur appauvrissement et celui de leurs enfants. Les pensions alimentaires sont octroyées de manière à ne pas préteriter financièrement le payeur. En conséquence, ce sont les femmes qui doivent s'adresser à l'aide sociale, qui doivent occuper des postes à temps partiel pour pouvoir assumer la charge des enfants qui doivent jongler entre travail, crèche, courses, tâches ménagères et éducatives. Et dans les situations de violence conjugale, s'ajoutent souvent le non-paiement de la pension alimentaire, le non respect des décisions judiciaires concernant le droit de visite, les harcèlements constants et trop souvent la poursuite des violences, en utilisant les enfants. Il faut corriger cela. Nous voulons un renforcement des tribunaux permettant une accélération des décisions pénales qui seront ainsi plus efficaces.

Les femmes étrangères sont menacées d'expulsion si elles sont « trop longtemps » dépendantes des services sociaux. Des femmes étrangères au bénéfice d'un permis C, victimes de violences massives, qui ont reçu des décisions d'expulsion du fait de leur dépendance à l'aide sociale. Ce raidissement dans l'application de la loi sur le séjour des étrangers va totalement à l'encontre de la politique de protection mise en place dans de nombreux cantons.

Aujourd'hui, la précarité du travail et les difficultés de se réinsérer professionnellement pèsent d'autant plus sur les femmes qui ont quitté une relation conjugale violente. Après avoir passé des années de violences physiques, de dénigrement, de contrôle constant et souvent d'enfermement, sans possibilité ne serait-ce que d'apprendre la langue du pays pour les étrangères, on exige de ces femmes qu'elles fassent un bond, comme avec des bottes de sept lieues, pour « vivre normalement », c'est-à-dire, en un temps record trouver du travail, une structure d'accueil pour leurs enfants, apprendre la langue, si possible se former, s'occuper de leur famille, connaître tous les rouages de l'administration et devenir en tout point autonomes et surtout financièrement.

Alors que parallèlement, les inégalités salariales entre hommes et femmes ont tendance à se creuser et qu'aucun salaire minimum n'est garanti, que les places d'accueil pour les enfants sont insuffisantes et que les prestations sociales sont de toute part attaquées.

Nous constatons aujourd'hui que la politique de prévention de la violence conjugale doit s'appuyer sur deux piliers : d'une part protéger et soutenir le cheminement et les décisions des victimes, les accompagner dans leurs démarches et d'autre part, permettre une réinsertion sociale satisfaisante et épanouissante pour toutes les femmes, un salaire égal, des structures d'accueil en suffisance pour les enfants et des possibilités de formation qualifiante.

Claire Magnin

DAO

Novembre 2011